



Inscriptions scolaires Ecole de Segny

Pour la rentrée de septembre 2022

Afin de préparer la rentrée 2022, les inscriptions à l'école vont commencer à partir du

Lundi 28 Février 2021

Dans quel cas faut-il inscrire votre enfant à l'école ?

- Soit il entre en petite section de maternelle (enfants nés en 2019)
- Soit vous êtes nouveaux arrivants et suite à votre déménagement sur la commune, votre enfant va intégrer l'école
(Si votre enfant est déjà inscrit à l'école, il n'y a pas de démarche à faire)

Deux étapes sont indispensables pour valider l'inscription

Etape 1. Inscription administrative auprès de la mairie sur rendez-vous

Horaires d'ouverture de la mairie:

Lundi et Mercredi

8H30 – 12H00

Tél. 04 50 41 60 68

Mail. accueil@segny.fr

Jeudi

9H30 – 12H00

13H30 – 18H00

Fiche inscription disponible sur <https://www.segny.fr>

Etape 2. Admission auprès de la direction de l'école

Sur rendez-vous avec le certificat d'inscription remis par la mairie.

Les jeudis et vendredis à partir du mois de Mai 2022

Mail: ce.00101071@ac-lyon.fr Tél: 04 50 41 64 63

Pièces justificatives

- ✓ Fiche inscription disponible sur <https://www.segny.fr>
- ✓ Le livret de famille ou acte de naissance
- ✓ Pièce d'identité du représentant légal procédant à l'inscription
- ✓ Un justificatif de domicile de la famille (facture EDF, loyer) de moins d 3 mois
- ✓ Le carnet de vaccination ou attestations des vaccinations obligatoires
- ✓ Certificat de radiation de l'école précédente (lorsque l'enfant a déjà été scolarisé)
- ✓ En cas de séparation ou divorce, fournir une copie du jugement



**Une réunion d'informations aura lieu fin juin 2022 pour les parents des élèves de
Petite section nouvellement inscrits.**

